

*Date de dépôt: 16 janvier 2008*

*Messagerie*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Véronique Purro : Où sera localisée la 3<sup>e</sup> Ecole de Culture Générale ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 13 décembre, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

### ***Où sera localisée la 3<sup>e</sup> Ecole de Culture Générale ?***

*Dans le projet de budget 2008 du DIP, il est précisé qu'un des objectifs de 2008 de l'enseignement secondaire post obligatoire est la création d'une 3<sup>ème</sup> ECG pour faire face à l'augmentation des effectifs de cette filière.*

*L'organisation d'une rentrée scolaire, surtout s'il s'agit de prévoir un nouvel établissement scolaire, se prépare très probablement plusieurs mois (voire plusieurs années) à l'avance.*

*Or à ce jour, le Grand Conseil n'a pas été nanti d'un projet d'investissement pour construire cette 3<sup>ème</sup> ECG.*

*Dès lors, je remercie le DIP et le DCTI de fournir des réponses aux questions suivantes :*

- où sera située en 2008 cette 3<sup>ème</sup> ECG et de quelle manière cette infrastructure sera-t-elle financée ?*
- dans le cas où il serait recouru à des pavillons provisoires, quelles sont les solutions retenues pour les rentrées suivantes (2009, 2010, etc.) ?*

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### Bref rappel des besoins

L'École de culture générale (ECG) vit une brusque augmentation de ses effectifs qui dépasse largement les prévisions qui ont pu être effectuées.

Le fort attrait exercé par l'École de culture générale depuis 2004 est dû, d'une part, à l'application de la nouvelle réglementation sur les ECG qui confirme leur rôle de troisième voie de formation, clairement identifiée entre la voie gymnasiale et la voie professionnelle et, d'autre part, à la possibilité récente d'obtenir une maturité spécialisée qui ouvre l'accès aux formations correspondantes de la Haute École de Santé et de la Haute École de Travail Social. De plus, les maturités délivrées par les ECG genevoises ont été reconnues sur le plan fédéral.

À la rentrée 2007, les deux établissements existants, l'ECG Henry-Dunant sur la rive droite et l'ECG Jean-Piaget sur la rive gauche ont accueilli respectivement 1220 et 1062 élèves, soit au total 2282 élèves.

À l'horizon 2010-2012 l'effectif total d'élèves prévu est de trois mille élèves.

Dans ce contexte, il est indispensable d'ouvrir dès la rentrée 2008 un troisième bâtiment dévolu à l'ECG, avec un effectif restreint, et de prévoir son extension progressive afin d'absorber, au plus tard à l'horizon 2013, un effectif maximal de mille élèves.

### Planification

La planification pour répondre au besoin prévoit :

- d'ouvrir, dès la rentrée 2008, une nouvelle ECG autonome dans le pavillon provisoire de Plan-les-Ouates, rendu disponible grâce à la mise en service du bâtiment définitif de l'École de commerce Aimée Stitelmann;
- d'ouvrir, dès la rentrée 2009, une annexe de la nouvelle ECG dans le pavillon provisoire de Drize, rendu disponible grâce à la mise en service du bâtiment définitif du cycle d'orientation de Drize;
- de choisir un nouveau site, pour la réalisation de la future ECG 3 pavillonnaire, dans le sud-ouest du canton, sur la base de l'analyse comparative entreprise dès l'été 2007;

- de préparer le projet de loi pour le crédit d'étude et ensuite le crédit d'investissement pour un début des travaux à l'automne 2010;
- de réaliser la première étape pavillonnaire pour une mise à disposition à la rentrée 2011;
- de réaliser un bâtiment définitif pour les salles d'éducation physique et la cafétéria pour la rentrée 2012;
- de déplacer sur le nouveau site le pavillon de Plan-les-Ouates pour une mise à disposition à la rentrée 2012;
- de déplacer sur le nouveau site le pavillon de Drize pour une mise à disposition à la rentrée 2013.

La nouvelle ECG 3 pavillonnaire aura une capacité d'accueil de mille élèves à la rentrée 2013.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Laurent Moutinot